

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE « SAU 78 »



RAPPORT D'ACTIVITE

2

0

1

6

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE – SAU78



CONTACT :

ACCÈS :

<p>28 avenue de la République 78330 Fontenay-le-Fleury Téléphone : 01 34 60 43 44 Télécopie : 01 30 58 13 40 Courriel : sau78@avvej.asso.fr</p>	<p>SNCF : Paris Gare Montparnasse – Direction Plaisir-Grignon / Station Fontenay-le-Fleury</p>
--	---

ACCUEIL :

365 jours par an et 24 heures sur 24
Enfants, adolescents et jeunes majeurs

Accueils collectifs, dispositif «Appartements», dispositif «Assistants Familiaux»

MISSION :

Le SAU78 offre une possibilité de prise en charge immédiate (hébergement et accompagnement éducatif), en réponse aux situations de crise et aux demandes de placement en urgence des autorités judiciaires (Parquet des mineurs et Juge des Enfants) et des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'accueil assuré doit, par définition :

Pouvoir être effectué au moment où il est prononcé

- Être limité dans le temps
- Être clairement défini vis-à-vis du jeune et de sa famille
- Être un espace-temps permettant une recherche d'orientation construite pour l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur

L'accueil est organisé dans trois services différents, avec un Service Pédagogique associé :

- Service « Filles » : 1 pavillon accueillant 7 jeunes filles.
- Service « Garçons » : 1 pavillon accueillant 7 jeunes garçons.
- Service Assistants Familiaux et Appartements (SAFA) : un réseau d'Assistants Familiaux et 5 appartements (1 appartement pour 4 jeunes et 4 studios pour 2 jeunes chacun).

AGRÉMENTS - HABILITATION :

- Aide Sociale à l'Enfance et Justice (au titre des articles 375 à 375-9-2 du Code Civil)

STRUCTURE :

Direction : Véronique BLAIN

Chefs de service éducatif : Laetitia LE GALL (Service « Filles ») – Michel NGOH NTOUMBA (Service « Garçons » et Service pédagogique) jusqu'au 31 octobre 2016 - Christian NEGRI (Service « Garçons ») jusqu'au 31 décembre 2016 – Christel RAVIER (Service « Assistants Familiaux et Appartements » - SAFA).

Effectif : 3 Psychologues (1 ETP), 17 Éducateurs spécialisés et faisant fonction, 1 Éducatrice scolaire spécialisée, 2 Maîtresses de maison, 5 Surveillants de nuit (4,5 ETP), 1 Agent technique de maintenance (0,60 ETP), 1 Agent d'entretien (0,40 ETP), 1 Secrétaire de direction, 1 Comptable, 1 Adjointe-comptable (0,50 ETP) et des Assistants Familiaux.

2016, une année en demi-teinte...

Véronique BLAIN - Directrice

Une certitude : notre engagement, celui de tous les professionnels du SAU78, au bénéfice des jeunes accueillis et accompagnés, est intact et nous l'affirmons haut et fort. Il s'inscrit pourtant dans un contexte bien difficile, où la protection de l'enfance ne bénéficie pas de toute l'attention qu'elle mérite et qu'elle exige. Les associations sont soumises à des injonctions bien souvent contradictoires des décideurs et doivent faire face à une prise en compte de situations de plus en plus complexes.

Dans ces temps bien incertains, le SAU78 tente de maintenir son cap, fidèle à son Projet d'établissement tel qu'il a été récemment réécrit et dont les orientations ont été approuvées par le Conseil départemental des Yvelines. La pertinence des choix opérés et des réponses mises en place ont, par ailleurs, été reconnue dans le cadre de l'évaluation externe menée en 2014.

Petit rappel : le SAU78 est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) dont la mission est d'accueillir des enfants, adolescents et jeunes majeurs en situation d'urgence et en grandes difficultés sociales et/ou familiales. Cet accueil d'urgence peut intervenir ou être ordonné lorsque le mineur ou le jeune majeur ne peut être maintenu dans son milieu familial au sens large du terme, du fait d'une situation de danger, soit pour lui-même, soit pour son entourage habituel.

L'accueil d'urgence trouve son fondement dans l'article L 221-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « Le département organise sur une base territoriale les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés au service. Un projet de service de l'aide sociale à l'enfance [...] précise notamment les possibilités d'accueil d'urgence ».

Le SAU78 offre ainsi une possibilité de prise en charge immédiate (hébergement et accompagnement éducatif), en réponse aux situations de crise et aux demandes de placement en urgence des autorités judiciaires (Parquet des mineurs et Juge des Enfants) et des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il propose un accompagnement éducatif s'inscrivant dans une prise en charge globale, tous les jours de l'année et 24h/24. Il garantit au jeune :

- Une protection par un accueil et des conditions matérielles favorisant une vie quotidienne sécurisée et de qualité
- Un soutien éducatif afin de lui offrir des repères structurants et contenant
- Un accompagnement social pour qu'il puisse s'intégrer en collectivité et dans la société
- Un soutien pédagogique pour lui permettre de se remobiliser sur les enjeux d'apprentissage de base et d'insertion professionnelle

L'objectif est d'évaluer la situation de crise, d'accompagner et de mettre en place, au regard du travail accompli, des solutions correspondant au mieux aux besoins des jeunes accueillis, le tout dans une temporalité contrainte. En découlent des enjeux et des modalités de prise en charge différentes selon que l'on est dans une durée d'un jour, d'un mois, de trois ou six mois renouvelables.

L'accueil conjugue plusieurs paramètres :

- Pour l'enfant qui est placé et est amené, le plus souvent sans préparation préalable, à vivre une rupture majeure (famille, amis, logement, école...) et à s'intégrer dans un groupe qu'il ne connaît pas.
- Pour le SAU78, l'admission supposant un travail immédiat pour intégrer au mieux l'enfant dans un groupe déjà constitué sans pour autant écarter tout risque de déstabiliser le dit groupe, ou dans la famille d'accueil : la nécessité de mobiliser rapidement un suivi renforcé (médical, psychologique, éducatif...).

Il est organisé dans trois Services différents, avec un Service Pédagogique associé et un cœur d'institution (Direction et Service administratif) situés à Fontenay-le-Fleury : Service « Filles » (78390 Bois d'Arcy) – Service « Garçons » (78330 Fontenay-le-Fleury) - Service Assistants Familiaux et Appartements (SAFA) (78330 Fontenay-le-Fleury).

Le modèle retenu permet de garantir des modalités de prise en charge adaptées à chaque situation et de favoriser les adaptations rendues nécessaires par les évolutions des situations, en permettant à un jeune de passer d'un Service à l'autre, dans une dynamique de parcours dont la continuité et l'adaptabilité sont les maîtres-mots.

Dans cette organisation, la question de la protection de l'enfance et du « prendre soin » est au cœur de nos interventions et nous anime au quotidien. Nos préoccupations sont tournées vers les jeunes que nous accueillons et nos actions centrées sur le sens de leur projet.

Notre travail impose l'implication de l'ensemble des professionnels : équipe pluriprofessionnelle du SAU78 et partenaires de la prise en charge du jeune accueilli.

De même, les articulations entre les différents protagonistes intervenant dans la protection de l'enfance (autorité judiciaire, conseil départemental, secteur associatif) requièrent de respecter les places de chacun, dans l'intérêt des enfants et de leurs familles ; ce sur quoi nous sommes particulièrement vigilants. Aussi, dès lors qu'ils nous orientent un jeune, les services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance sont assurément nos seuls interlocuteurs.

Nous maintenons donc le cap tel que défini dans notre Projet d'établissement, tout en opérant les changements de trajectoire nécessités par les évolutions du public à protéger et les besoins repérés.

À ce propos, Il est difficile d'avoir une vue d'ensemble sur la typologie du public relevant du champ de la protection de l'enfance et ses caractéristiques, dans le département des Yvelines, faute de disposer de données précises. Afin de se dégager des impressions et autres idées reçues, nous avons procédé à une modeste étude sur les demandes d'admissions et les accueils réalisés en 2015.

Si elle comporte parfois des imprécisions, elle a permis de mettre en évidence des tendances et notamment celles qui permettent d'affirmer :

- que la tranche d'âge qui requiert le plus d'attention et de travail de notre part est celle des 14-16 ans,
- que ces jeunes sont, dans la majorité des cas, déscolarisés,
- que si les problématiques peuvent se retrouver de manière identique chez les garçons et chez les filles, elles ne s'expriment pas de la même façon, ni dans les mêmes proportions.

Cette analyse, qui fait partie intégrante de ce rapport d'activité, est consultable, dans sa totalité en version numérisée sur le site de l'AVVEJ (Cf. texte 1 : « Des chiffres et un regard sur l'année 2015 »).

Il n'y a pas d'éducation spécialisée sans risque, nous en prenons la mesure et assumons notre part de responsabilité chaque jour. Cette responsabilité s'exerce non seulement en direction des jeunes accueillis mais également vis-à-vis des salariés qui les accompagnent. Et c'est bien cette responsabilité qui peut nous conduire à signifier des fins de prise en charge immédiates et justifiées.

Aujourd'hui, notre capacité à nous adapter au public à accueillir n'a de limites que les moyens humains, financiers et matériels dont nous disposons.

Ponctuellement et à notre échelle, nous pouvons proposer des modalités de prise en charge spécifiques, ce qui a été le cas, à plusieurs reprises, cette année : placements de type séquentiel (alternances d'hébergement au SAU78 et au domicile parental), accueils durant les week-ends et les vacances scolaires, accompagnement à l'hôtel... Mais elles ne sauraient être la règle dans la mesure où elles supposent le maintien de notre prix de journée dans son intégralité.

2016 aura été également marquée par :

- La confirmation de la baisse continue et significative des demandes d'admission formulées par le Conseil départemental des Yvelines avec un impact certain sur notre activité.
- Des sollicitations pour des jeunes en « bout de parcours », qui ont fait « tout exploser » et pour lesquels notre structure n'est pas plus adaptée.
- Des accueils de jeunes rencontrant de multiples difficultés, mêlant éducatif et soin, ne correspondant pas au public pour lequel nous sommes missionnés mais admis pour répondre à la nécessité de faire notre activité. Nous nous sommes alors retrouvés face à l'impossibilité d'assurer les accueils dans les conditions requises et devoir y mettre un terme, nos relations avec le Conseil départemental des Yvelines pouvant s'en trouver altérées.

Ce dernier public tend à augmenter et il convient d'entendre que nos interventions puissent se trouver limitées. Au SAU78, nous ne disposons d'aucun personnel médical et comptons un unique poste de Psychologue (1 ETP) occupé par trois salariés répartis sur les trois Services du SAU78. Comment intervenir auprès d'un jeune qui souffre de troubles psychotiques (diagnostic médical posé), d'un autre qui cumule troubles de la personnalité, troubles du langage et est atteint d'une maladie chronique, d'un troisième, tout juste âgé de 13 ans et demi, qui souffre de troubles de l'alimentation et de multiples addictions (consommation excessive d'alcool, de cigarettes, de cannabis, de codéïne...) et est ancré dans les réseaux de délinquance de son quartier..., l'ensemble étant accueilli au sein d'un collectif des sept jeunes gens encadrés, le plus souvent, par un seul Éducateur spécialisé ?

Ainsi, nous avons été contraints de sortir de notre cadre d'intervention habituel et de limiter les nouvelles admissions pour garantir les conditions d'accueil d'un seul jeune, ce dernier étant « hors tout » et ne pouvant s'investir que dans une relation duelle. Cette situation a d'ailleurs fait l'objet d'une saisine du Dispositif des Événements Indésirables des Yvelines.

Comment assurer le quotidien auprès de jeunes qui arrivent exclus du système scolaire, se retrouvant ainsi sans contenu de journée ? Si nous disposons, au SAU78, d'un Service pédagogique, il est actuellement incarné par un équivalent temps plein d'Éducateur scolaire spécialisé. Potentiellement, ses actions s'adressent à tous les jeunes du SAU78 mais il ne peut, à lui seul, répondre à tous les besoins pédagogiques

(Cf. Texte 2 en version numérisée sur le site de l'AVVEJ : « L'année 2016 au Service Pédagogique »).

Ces points et d'autres font, également, l'objet d'un écrit de Laetitia LE GALL, Chef de service éducatif, consultable en version numérisée sur le site de l'AVVEJ (Cf. Texte 3 : « À l'impossible nul n'est tenu ou comment concilier qualité de l'accueil des jeunes et contraintes pesant sur le SAU78 »).

En tous les cas, et nous en mesurons toute la nécessité, nous avons à faire évoluer notre structure pour l'adapter, avant toute chose, au profil et aux besoins des jeunes pour lesquels une mesure de protection s'impose.

Si cette évolution suppose une adaptation et un remaniement de nos moyens, elle ne saurait se limiter à cela.

Nous sommes prêts à nous engager dans une réflexion immédiatement opérationnelle pour rendre nos interventions davantage efficaces et pertinentes. Ainsi, avons-nous concrétisé un rapprochement de notre Service pédagogique avec l'Espace Ressource du Foyer éducatif l'Oustal qui sera effectif dès 2017. Une convention de partenariat expérimental a été signée afin que les moyens soient mis en commun au bénéfice des jeunes pris en charge.

Il s'agit d'un début qui aura d'autres prolongements.

Si le Conseil départemental des Yvelines amorce un important changement de fond de sa politique de l'enfance et de son organisation, les orientations restent à finaliser à l'heure de la rédaction de ces lignes, en dehors des positionnements ci-après énoncés :

- Prioriser l'accueil familial pour les 0-10 ans.
- Privilégier l'accueil des jeunes majeurs dans des services dédiés à l'autonomisation et à l'insertion.
- Diversifier la réponse départementale coordonnée et adaptée à travers le parcours de l'enfant et de son projet personnalisé.

Nous avons à mettre en place de nouvelles modalités de prise en charge qui prennent en compte ces préconisations. Mais il est bien entendu que la motivation ne peut se réduire à de seules exigences d'économies. C'est bien l'intérêt des jeunes et l'adaptation de la réponse à la problématique repérée qui doivent présider à la solution d'orientations souhaitées.

Nous continuons à assurer nos missions de protection, d'accueil, d'observation et d'évaluation avec la même conviction, notre priorité étant le jeune que nous accompagnons.

Il est bien entendu que nous ne pouvons mener seuls ce travail, qui suppose d'une part que le Conseil départemental occupe les place et rôle qui sont les siens : chef de file de la protection de l'enfance et tiers dans la relation de placement et d'autre part que tous les partenaires (justice, police, psychiatrie, Éducation Nationale...) soient mobilisés.

Et nous le réaffirmons, nos interventions n'ont et continueront à n'avoir de sens que si les rôles de chacun sont reconnus et respectés.

« Des chiffres et un regard sur l'année 2015 »

Laetitia LE GALL – Christel RAVIER – Michel NGOH NTOUMBA – Chefs de service éducatif

Cette étude porte sur les données 2015 mais trouve sa place dans ce rapport d'activité, n'ayant pu être publiée l'an dernier.

Introduction

Nous avons travaillé à partir des demandes d'admissions reçues des services du département, des services d'AEMO judiciaires... durant l'année 2015.

Nous avons déterminé des items permettant de mettre en évidence la(les) typologie(s) des jeunes que nous accueillons ainsi que la mise en exergue de leur(s) symptomatologie(s).

Cette étude limitée sur une période d'un an et sur 140 dossiers a permis de vérifier que, compte tenu des multiples problématiques rencontrées par les adolescents, le SAU78 doit se doter de moyens supplémentaires pour mener à bien sa mission.

Pour rappel (Projet d'établissement 2015-2020), il s'agit de garantir la protection des jeunes qui nous sont confiés (24h/24 et 365 jours par an), d'observer leur évolution dans un temps contraint, d'évaluer leur situation dans sa globalité afin de permettre une orientation adaptée, tout en les accompagnant dans la vie quotidienne et dans l'élaboration de leur projet. Ce travail nécessite, au regard des problématiques repérées et du court laps de temps imparti, des modalités de prise en charge spécifiques et adaptées ainsi que des moyens humains conséquents.

L'étude, si elle comporte parfois des imprécisions, met toutefois en évidence des tendances et notamment celles qui permettent d'affirmer :

- que la tranche d'âge qui requiert le plus d'attention et de travail de notre part est celle des 14-16 ans,
- que ces jeunes sont assez majoritairement déscolarisés,
- que si les problématiques peuvent se retrouver de manière identique chez les garçons et chez les filles, elles ne s'expriment pas de la même façon, ni dans les mêmes proportions.

L'ensemble des items a été renseigné grâce aux informations recueillies dans les dossiers de demandes d'admissions.

Au préalable, il est nécessaire de préciser que le pourcentage de réponses obtenues est très variable d'un item à l'autre et constitue une des limites de l'étude. Pour autant, ce constat n'est repérable que sur la première partie de notre étude, puisqu'en ce qui concerne les problématiques, elles sont renseignées également au regard de nos observations et évaluations, post arrivée SAU78.

Parmi les 140 dossiers étudiés, treize concernent des mineurs non accompagnés que nous avons choisi de ne pas traiter, en raison de la mise en place, pour eux, d'un dispositif spécifique dans les Yvelines.

1. % de réponses pour 100% des dossiers étudiés

- Age =>100%
- Cadre de placement => 100%
- Primo/multi placement => 91%

- Durée du placement antérieur au SAU78=> 39%
- Nombre d'établissements fréquentés avant le SAU78 => 32%
- Dispositifs dont relève le jeune avant son arrivée au SAU78 (MDPH) =>100%

2. Analyse statistique des données

- Le SAU78 accueille majoritairement des adolescents de 14-16 ans (65 % filles, 62% garçons)
- 60% des garçons ont vécu des multi placements avant leur arrivée au SAU78 (tout âge confondu)
- 50% des filles n'ont pas connu de placement avant leur arrivée au SAU78 (50% des filles ont vécu des multi placements avant leur arrivée au SAU78)

Plus de la moitié des jeunes accueillis au SAU78 a connu de multiples placements avant l'arrivée au SAU78 (55% garçons/filles).

a. Durée de placement des jeunes

Pour les filles :

- 80% (des 39% de réponses) des filles accueillies ont vécu préalablement à leur arrivée au SAU78 plus de 3 années de placement.
- 43 % des filles ont connus plus de 3 établissements d'accueil.
- 50% des filles accueillies ont connu 2 lieux de placements, 40% entre 3 et 5. Pour 10% des filles, le SAU78 est le second lieu de placement.

Pour les garçons :

- 75% (des 39% de réponses) des garçons accueillis ont vécu préalablement à leur arrivée au SAU78 jusqu'à 3 années de placement.
- 17 % des garçons ont connu plus de 3 établissements d'accueil.
- 30% des garçons accueillis ont connu 2 lieux de placement, 30% entre 3 et 5 et 30% au-delà de 5. Pour 10%, le SAU78 est le second lieu de placement.

Notons que, pour les filles, les ruptures ou changements de modalités de prise en charge sont plus fréquents entre 14 et 16 ans. Par ailleurs, le nombre d'établissements fréquentés est plus important que pour les garçons dans les 3 premières années de placement. Ce constat nous amène à nous demander :

- si l'accueil des filles est plus problématique que celui des garçons ?
- si les filles sont exclues des lieux d'accueil plus rapidement que les garçons ?
- si la problématique des fugues identifiées au SAU78 se retrouve quel que soit le type de prise en charge proposé et, de fait, entraîne un arrêt de l'accueil (faute du maintien du prix journée par exemple) ?

Pour les garçons, cette tranche d'âge n'apparaît pas comme significative des périodes de réorientation. Par ailleurs, les ruptures et/ou les orientations des garçons sont réparties de manière équilibrée entre temps de placement de moins de 3 ans, 3 à 5 ans et 5 ans et plus.

b. Les dispositifs spécifiques dont relèvent les jeunes à leur arrivée au SAU78

28 jeunes/140 (= 20%) ont été orientés vers des dispositifs spécifiques avant leur accueil, pour autant au quotidien ces jeunes nécessitent une disponibilité quasi permanente (accompagnement adapté, travail partenarial...), ce qui constitue une difficulté particulière compte tenu des moyens actuels du SAU78 (nombre insuffisant d'éducateurs en journée par exemple).

- 8% de filles et 7% des garçons relèvent d'une prise en charge en pédopsychiatrie
- 5% de filles et 4% des garçons relèvent de la MDPH
- 10% des garçons sont déjà pris en charge par les services de la PJJ contre 4% des filles

Par ailleurs, 25 jeunes sur les 140 (= 18%) présentant des troubles majeurs du comportement et/ou de la personnalité, des troubles massifs de la relation exigeant une prise en charge spécifique et particulière, ne sont inscrits dans aucun dispositif adapté à leur arrivée au SAU78. Si nous évaluons rapidement la nécessité de mettre en place une prise en charge et/ou un suivi adaptés, nous sommes le plus souvent en butte à des difficultés d'orientation liées à l'engorgement des dispositifs, à la sectorisation des prises en charge, à la « domiciliation » de fait temporaire au SAU78, à l'absence de structures adaptées pour des jeunes dont la symptomatologie relève de multiples dispositifs et de multiples modalités de prise en charge.

Les difficultés et troubles de ces jeunes sont accentués par « l'instabilité » permanente des groupes (7 à 8 jeunes par groupe de vie) (entrées et sorties permanentes, profils diversifiés...), dans un contexte où il est impossible d'anticiper les problématiques et les dynamiques de groupes.

Si le SAU78 a, également, pour mission de revoir et d'accompagner les jeunes les plus en difficultés, leur prise en charge quotidienne nécessite des moyens matériels, financiers et humains pour permettre un accueil dans les conditions requises et travailler les orientations dans un contexte multi-partenarial.

Que les jeunes accueillis soient déjà pris en charge ou non par des dispositifs adaptés, persiste la difficulté de mettre en perspective et en cohérence les différentes logiques d'intervention (secteur psy, éducation nationale, MDPH...) des différents secteurs.

Les besoins des jeunes accueillis en urgence, d'une part, les points de vue et les évaluations parfois très divergentes, d'autre part, nécessitent la construction d'un partenariat réactif et sa mise en synergie.

- 2 jeunes n'ont pas de dossier MDPH abouti faute de mobilisation parentale (ou institutionnelle en relais), d'instabilité géographique.
- 10 jeunes relèveraient d'une prise en charge en pédopsychiatrie, a minima en CMPE, préconisée soit par l'inter-secteur de psychiatrie infanto-juvénile (6) soit par l'hôpital psychiatrique dans lequel ils ont été accueillis préalablement (4).
- 13 jeunes relèveraient de dispositifs de soins spécifiques (CSAPA, Soins études, multi prise en charge...)

Certains troubles du comportement, certaines violences (...) des jeunes accueillis sont tels qu'ils ne peuvent pas toujours être suffisamment contenus et encore moins traités au sein du SAU78, faute d'accompagnement et de moyens adaptés. Ainsi, compte tenu de nos limites institutionnelles, nous avons dû mettre un terme à la prise en charge de certains jeunes suite à des passages à l'acte venant mettre en danger leur propre sécurité, celle des autres jeunes et /ou celle des professionnels (chute par la fenêtre, provocation d'accident de la route, violence physique sur éducateur...).

Ces fins d'accueil ont été décidées dans des délais variables, entre 2 et 5 mois, alors même que l'orientation avait été préconisée mais non mise en œuvre.

3. Symptomatologie

Pour les filles :

- 35% des filles sont totalement déscolarisées
- 37% fuguent de manière régulière et plus de 48h consécutives
- 28% consomment régulièrement du cannabis
- 24% ont fait preuve d'incivilités (insultes, manquements au règlement, vols au sein de la collectivité...)
- 21% ont fait preuve de violences physiques (soit à l'encontre des autres jeunes, soit à l'encontre des équipes)
- 17% ont une conduite sexualisée à risque (Nous déterminons comme conduites sexualisées à risque : prostitution contre argent, vêtements, produits stupéfiants..., photos et/ou films dénudées sur internet, relations sexuelles multiples et non protégées).

Les chiffres révèlent que plus d'un tiers des filles sont, du fait de leur déscolarisation, présentes 24h/24 au SAU78 sans autre forme de socialisation, hormis leurs propres réseaux amicaux. Cela implique la présence permanente et non interrompue d'un éducateur sur le groupe de vie. Par ailleurs, l'accumulation de autres problématiques identifiées nécessitent soit des accompagnements quotidiens spécifiques, soit un renforcement de la présence éducative tant en journée qu'en soirée (au regard de la dynamique du groupe notamment).

Pour les garçons :

- 46% des garçons sont totalement déscolarisés
- 13% fuguent de manière occasionnelle ou récurrente plus de 48h consécutives
- 14% consomment régulièrement du cannabis
- 40% ont fait preuve d'incivilités (insultes, manquement au règlement, vols au sein de la collectivité...)
- 21% ont fait preuve de violences physiques (soit à l'encontre des autres jeunes, soit à l'encontre des équipes)
- 0% mœurs

L'analyse des données et la connaissance des jeunes révèlent un lien étroit entre la déscolarisation des garçons et les incivilités qu'ils commettent. Par ailleurs, de la même manière que pour les filles, la déscolarisation des garçons implique une présence permanente et non interrompue de l'équipe éducative dans le groupe de vie.

Les chiffres montrent également que les garçons, contrairement aux filles, se mettent très peu en danger sexuellement et fuguent assez peu souvent.

L'analyse des chiffres montre que les filles sont davantage dans des conduites à risque que les garçons. La dynamique de groupe ainsi que la relation éducative individuelle en sont très fortement impactées soit du fait de l'impossibilité de créer du lien et de travailler avec des jeunes en fugue, soit parce que les conduites sexualisées à risque se superposent aux autres problématiques, font souvent échos aux histoires traumatiques des jeunes (inceste, viols...) et cristallisent des tensions permanentes entre les jeunes elles-mêmes et avec l'équipe éducative.

Il ressort également de l'analyse des chiffres que les jeunes que nous accueillons sont, majoritairement, déscolarisés sur plus ou moins long terme. Les moyens actuels du SAU78 ne permettent pas l'organisation d'un accompagnement adapté à cette réalité d'inactivité qui chez les garçons (au moins) entraîne des incivilités récurrentes.

Par ailleurs, nombre d'accueils au SAU78 se font par défaut d'une orientation plus adaptée par manque de place et/ou par lenteur des réponses institutionnelles. Cela soulève au moins 3 questions :

- Quelles réponses le département, les institutions existantes... sont en mesure d'apporter, notamment aux jeunes dont les difficultés/pathologies relèvent de multiples prises en charge et/ou d'accompagnements très spécialisés ?
- Comment gère-t-on l'engorgement des structures ?
- Comment gère-t-on le temps d'attente (parfois plusieurs semaines) des réponses des établissements ?

4. Mise en perspective des chiffres et de la réalité des accompagnements au quotidien

Il convient à cette étape de notre étude de mettre en perspective l'analyse des chiffres, les dynamiques de groupe et la réalité des moyens actuels du SAU78 (idées générales).

- Présence permanente de l'équipe éducative pour les jeunes inactifs.
- Limitation des temps de doublures éducatives.
- Difficultés d'organisation des accompagnements extérieurs :
 - inhérentes au contexte de l'accueil en urgence : audience, RDV UML, expertises, convocations commissariat...
 - inhérentes à l'accompagnement quotidien des jeunes qui restent au SAU78 sur du court/moyen terme : RDV prévisibles (scolarité, santé, orientation...), RDV non prévisibles (accompagnements liés à la prise en charge quotidienne, médecins, RDV professionnels...).
- Peu de temps pour les entretiens individualisés.
- Peu de disponibilité pour le travail partenarial institutionnel pérenne. Ce travail devrait être fait par les chefs de service qui pallient le manque de moyens et font eux aussi des accompagnements, des soirées voire des nuits...
- Impossibilité de dégager du temps spécifique pour les écrits professionnels.
- L'équipe n'est jamais au complet en réunion du fait de l'ouverture permanente du Service.
- Les mouvements permanents de jeunes inhérents à notre mission (accueils/sorties quasi quotidiens) rendent complexes l'appréhension et le contrôle de la dynamique des groupes.
- Nous n'avons pas dégagé d'éléments chiffrés à ce sujet, mais un certain nombre de jeunes reste en permanence au SAU78 sans possibilité de retours en famille, ne serait-ce que pour les week-ends.
- Peu de disponibilité éducative pour les activités de loisirs extérieures avec les jeunes (=> peu de doublures et missions d'accueil permanent).
- Lignes budgétaires inadaptées à la réalité des accueils (vêtements, colonies, inscriptions activités sportives pour les accueils à moyen terme => parfois plus de 6 mois).

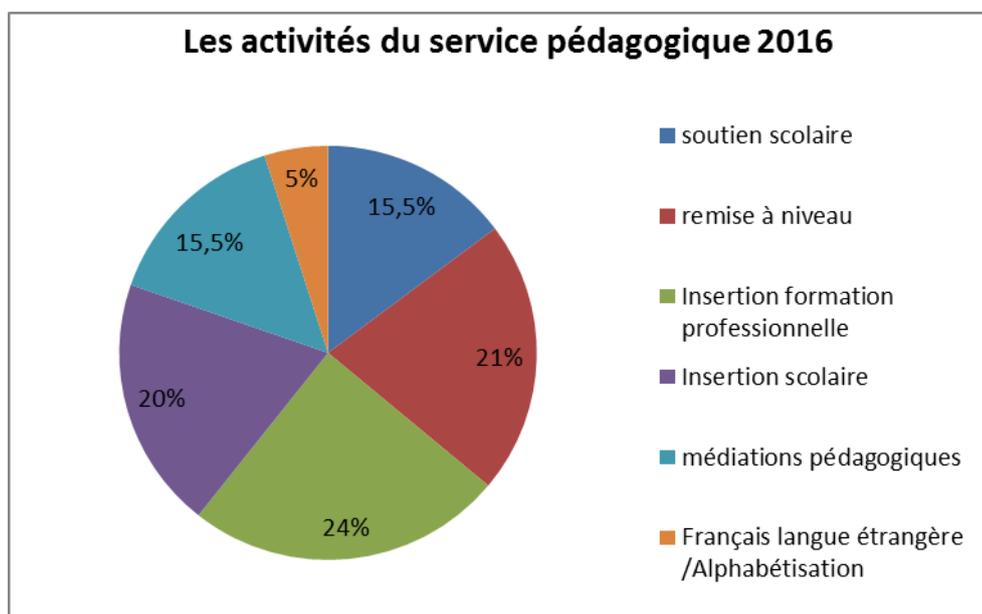
L'astreinte vient pallier les absences éducatives, les réponses à l'urgence quelle que soit l'organisation de travail prévue dans la journée (réunions, rendez-vous déjà prévus etc.).

L'année 2016 au Service Pédagogique du SAU78

Laetitia GOYEAU - Éducatrice scolaire spécialisée

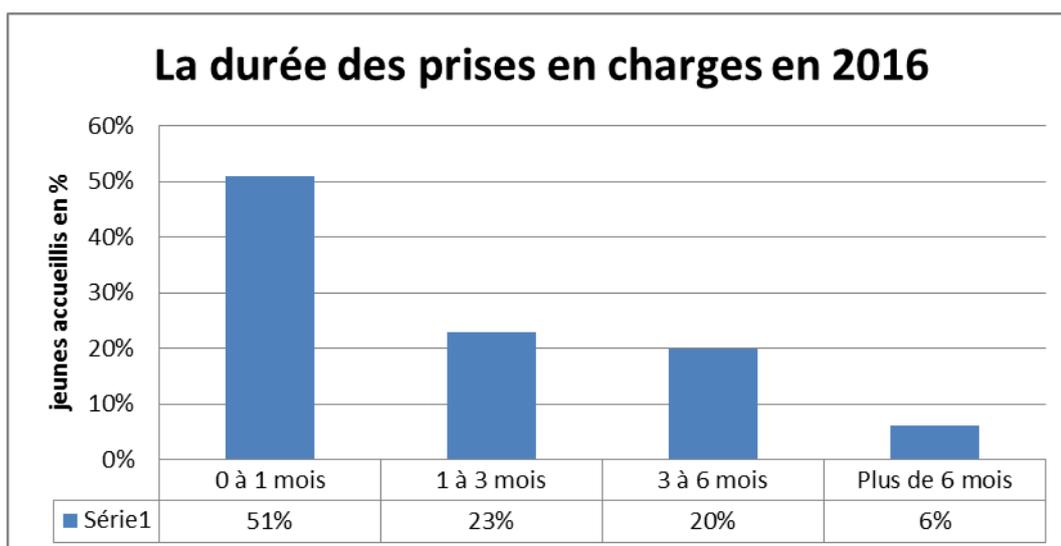
1. L'activité de 2016 en quelques chiffres

▪ Les effectifs 2016



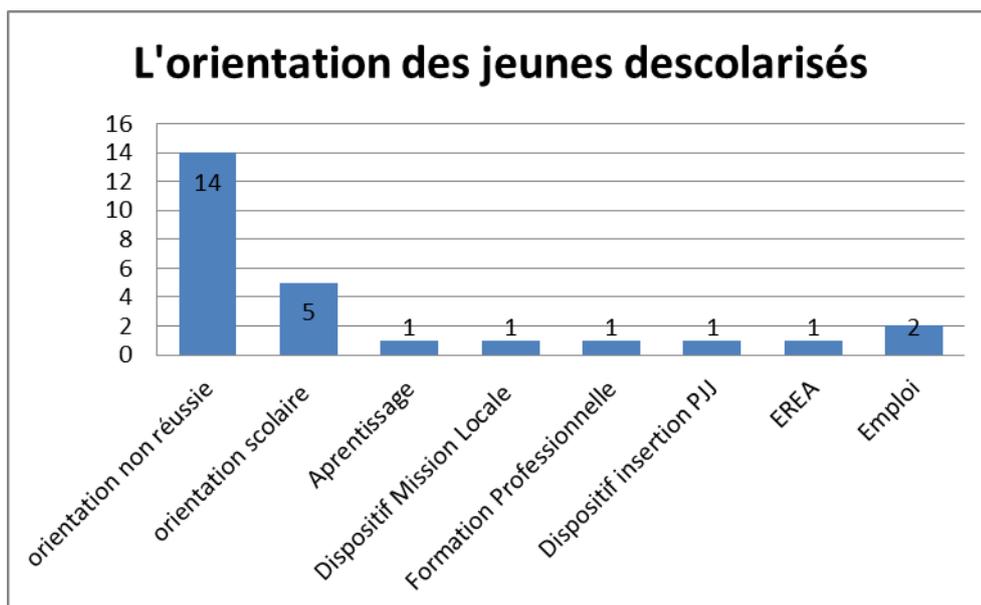
Le Service Pédagogique a accueilli au total 35 jeunes sur 2016 (contre 41 en 2015).

▪ La durée des prises en charge en 2016



Les prises en charge sont sensiblement les mêmes qu'en 2015, avec une différence notable : la baisse du nombre de prises en charge longues (plus de 6 mois). Ce chiffre est à mettre en lien avec la durée des accueils au SAU78 qui a diminué cette année.

- Les orientations des déscolarisés et les réussites aux diplômes



Nous avons reçu 26 jeunes déscolarisés. Pour 14 d'entre eux, l'orientation a échoué. 12 ont eu une orientation en sortant du SAU78 et du Service Pédagogique. Les chiffres 2016 sont encourageants, car en hausse par rapport à 2015.

Jeunes préparés à un diplôme ou à une certification	7
Réussites	3
Jeunes ayant quitté le SAU78 avant les résultats	4

En 2016, nous comptons 2 jeunes diplômés du Brevet des Collèges et 1 jeune ayant obtenu les CACES 1, 2, 3, 5 (Certification de conduite de chariots élévateurs).

2. Un nouveau public et la nécessaire adaptation du Service Pédagogique

- Un nouveau public au Service Pédagogique

En 2015, nous avons accueilli davantage de mineurs isolés étrangers. Ainsi, le FLE représentait 20% de l'activité du service. En 2016, ce chiffre est tombé à 13%.

En 2015, nous avons accueilli 6 jeunes ayant de grosses difficultés psychiques, voire psychiatriques (soit 15% des jeunes accueillis au Service Pédagogique). En 2016, ils ont été 9, ce qui représente 26% des jeunes ayant bénéficié du Service Pédagogique.

- La nécessaire adaptation de la prise en charge pédagogique

Ces jeunes ne sont pas prêts ou en mesure de travailler une orientation scolaire ou professionnelle classique. Il a fallu inventer des prises en charge pédagogiques innovantes, fondées uniquement sur l'art, les activités manuelles, le sport... Le Service Pédagogique, pour ces situations particulières, a dû quitter son local habituel (espace dédié à l'activité pédagogique) et intervenir directement sur les deux Collectifs du SAU78.

L'orientation des jeunes vers des dispositifs adaptés est un des axes prioritaires de travail du Service Pédagogique. Chaque fois que cela a été possible, j'ai pu penser à des modalités de prise en charge différentes, en lien avec les équipes éducatives des Services du SAU78. Nous avons, ainsi, beaucoup sollicité nos partenaires CIO Spécialisé, Éducation Nationale et Mission Locale afin de travailler sur des dispositifs existants tout en les adaptant aux problématiques des jeunes.

En 2016, 4 jeunes ont quitté le SAU78 sans orientation scolaire ou professionnelle adaptée. Cependant, un travail de réflexion a toujours été commencé et celui-ci s'est poursuivi dans les nouveaux lieux d'accueils des jeunes.

3. Vers une mutualisation des moyens entre le Service Pédagogique du SAU78 et L'Espace Ressource de l'Oustal

Fin 2016, nous avons pensé à une collaboration nouvelle avec le foyer éducatif l'Oustal. En effet, ce dernier est doté d'une École interne aux moyens plus conséquents. Dans le cadre de l'évolution de cette École interne vers l'Espace Ressource, la Directrice du SAU78 et la Directrice de l'Oustal, en cela soutenu par la Direction générale de l'AVVEJ, ont souhaité une mutualisation du Service Pédagogique du SAU78 et de l'Espace Ressource de l'Oustal pour permettre au SAU78 de bénéficier de moyens plus importants et à l'Espace Ressource d'une expertise complémentaire.

Pour 2017, nous pourrions faire bénéficier aux jeunes du SAU78 une prise en charge pédagogique plus conséquente et une analyse partagée par une équipe pluriprofessionnelle.

« À l'impossible nul n'est tenu ou comment concilier qualité de l'accueil des jeunes et contraintes pesant sur le SAU78 »

Laetitia LE GALL - Chef de service éducatif

Au SAU78, les accueils se font à toute heure, 365 jours par an, 24H/24. L'organisation est pensée pour permettre au jeune nouvellement arrivé d'être accueilli par un professionnel, d'être rassuré, de trouver un lieu pour se poser et se reposer. Ce n'est qu'ensuite que le projet devra se décliner conformément au cadre de placement décidé et mis en place.

Nous devons donc, tout à la fois, favoriser l'accueil immédiat et prendre en charge le quotidien des autres jeunes déjà installés qui, de plus en plus souvent, en raison de leurs problématiques, sont sans scolarité ou orientation professionnelle (au moins dans les deux premiers mois de leur accueil).

L'exercice de nos missions se fait en fonction des moyens humains, financiers et matériels qui nous sont alloués et au regard des dispositions du Droit du travail, celles-ci pouvant nous placer dans une situation inextricable (temps de travail, dispositions légales sur les risques psycho-sociaux...).

Voici ce que représente le fonctionnement d'une structure telle que la nôtre, ouverte jour et nuit, toute l'année, la démonstration s'appuyant sur celui du Service « Filles » composé d'un Chef de service éducatif, de six Éducateurs, d'un Surveillant de nuit, d'une Maîtresse de maison et d'un Psychologue à temps partiel (0,30 ETP).

Le ratio d'encadrement éducatif permet :

- La présence d'un seul Éducateur le week-end et la nuit (ou un Surveillant de nuit pour la plage nocturne)
- La présence d'un Éducateur en journée, sur la tranche horaire 9H à 18H et d'un Éducateur en soirée jusqu'à 22H. La plage horaire 14H-22H peut être assurée par deux Éducateurs s'il n'y a pas de personnel éducatif en congés (ou absent pour des motifs divers : arrêts de travail, récupérations...). Il n'y a pas de doublon éducatif le vendredi. Dans le meilleur des cas, soit à raison de trois fois sur une période de douze semaines, trois Éducateurs peuvent être présents sur le créneau 14H-18h.
- La présence de la Maîtresse de maison en journée entre 9h et 16h, mais qui ne peut être positionnée en responsabilité de gestion de groupe.

Doivent être pris en compte des temps institutionnels obligatoires, lesquels participent tous de la qualité du travail et des conditions de prise en charge des jeunes :

- La réunion d'équipe hebdomadaire d'une durée d'environ 3H.
- Le Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle (GAPP) à raison de 2H par mois.

Dans la « vraie vie » du SAU78 :

- L'Éducateur doit tout à la fois rythmer la journée des 7/8 jeunes présentes (assurer leur lever, veiller à leur hygiène, garantir leur équilibre alimentaire, vérifier le respect de leurs engagements...), leur proposer des activités de médiation, assurer les entretiens individuels avec celles dont il a la référence, gérer le groupe, animer la vie quotidienne, transmettre les informations à l'interne, répondre aux sollicitations téléphoniques extérieures, assurer les

rendez-vous (modalités ASE, audiences...), rédiger les rapports d'observation et d'évaluation...

- Face à toutes ces tâches, dont la liste n'est pas exhaustive, l'Éducateur n'a d'autre alternative que d'opérer des choix, la gestion du groupe, l'animation de la vie quotidienne et la transmission ne pouvant être « sacrifiées ». Il peut être contraint de limiter les déplacements pour les rendez-vous extérieurs, dès lors que d'autres acteurs de la prise en charge sont présents (audiences par exemple). Le Chef de service éducatif peut, à certains moments, prendre le relais, sous réserve de sa disponibilité, les dates de rendez-vous étant, le plus souvent, imposées.
- Une fois l'adolescente admise, la « machine protection de l'enfance » se met en place, avec son lot de convocations par les services de police, de rendez-vous à prendre à l'Institut Médico-légal, d'audience dans la quinzaine, de rencontres avec les parents, de modalités de placement avec l'Aide Sociale à l'Enfance etc.
- Dans le même temps, les autres jeunes nécessitent aussi des accompagnements de nature identique ou différente : scolaires, médicaux (petits « bobos » ou maladies chroniques qui nécessitent des visites médicales, des examens éventuels), rencontres avec les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance, audiences...
- À cela s'ajoutent tous les événements imprévisibles et, de fait, non anticipés qui peuvent émailler les prises en charge et impacter le quotidien : un conflit entre les jeunes, un passage à l'acte, une hospitalisation...
- Lors de la réunion d'équipe hebdomadaire, et sans tenir compte des absences des uns et des autres liées aux exigences du Droit du travail (congés, temps de repos entre deux services...), il est impossible de réunir tous les membres de l'équipe, un Éducateur devant, en outre, rester sur le Collectif. Comment créer une dynamique collective de travail avec le facteur « absence » ? Nous ne pouvons envisager de fermer le groupe même pour quelques heures : jeunes déscolarisées, accueil réalisé pendant la nuit... Les autres Services du SAU78 ne peuvent pas plus être sollicités en relais, se trouvant dans la même situation.

Afin d'illustrer notre propos, nous allons exposer la situation d'une jeune fille, Julia, que nous avons accueillie en attente de son orientation vers média-Jeunesse et qui est venue interroger nos limites d'intervention en raison des difficultés qui ont parsemé son accueil.

Julia est âgée de 16 ans. Elle a déjà fréquenté quatre établissements en quatre mois et relève d'une double prise en charge, soin et éducatif. Le soin se restreint à une rencontre avec le Pédopsychiatre qui l'a vue lors de ses deux hospitalisations en pédopsychiatrie antérieures à son arrivée et à une prescription d'anti psychotique. Ce médecin intervient pour maintenir un minimum de suivi alors même qu'elle devrait relever du secteur adulte vu son âge. L'Institut Marcel Rivière (IMR) a considéré qu'elle ne relevait pas d'une hospitalisation à temps plein et aucune prise en charge en ambulatoire quotidienne ne lui a été proposée, Julia n'ayant pas de lieu de vie pérenne. Dans le même temps, les MECS refusent son admission, dans l'attente de la mise en place de soins..., et la boucle est bouclée !

Julia n'ayant sa place nulle part, nous avons cependant décidé de l'accueillir, pour éviter qu'elle poursuive son errance de structure en structure. Nous tentons alors de tenir, de faire tenir, pour et avec elle... cherchant, dans nos interventions, la mise en place du soin en journée afin de permettre à Julia de profiter de notre accompagnement éducatif, ce pour quoi nous sommes missionnés.

Julia est donc 24h/24h au SAU78, sans scolarité, sans activité d'insertion, ses deux tentatives de stage ayant échoué. Elle a besoin, comme toute adolescente, de sortir, de voir des amis. Mais elle supporte mal le cadre que nous lui imposons a minima, avec des heures de sortie et de retour.

Julia peut, lorsque nous lui objectons un refus ou un impératif, s'opposer et adopter un comportement irrationnel et difficilement maîtrisable : elle crie, frappe, se recroqueville, tente de sauter par la fenêtre...

Deux options se présentent alors à nous : soit nous lui disons « oui » à tout et ne tenons pas un cadre éducatif qui lui permettrait d'intégrer les interdits, de se socialiser..., soit nous maintenons notre posture éducative au risque de la voir entrer en crise.

Dans les faits, c'est bien de la dynamique du groupe et de la posture de l'Éducateur dont il est question : ce dernier (seul sur le groupe) va devoir se positionner et se déterminer, en fonction d'un certain nombre de paramètres qu'il doit apprécier rapidement : notamment, comment faire tenir un ensemble de règles communes à tous ? Comment gérer la crise si elle survient ? Comment gérer l'effet « boule de neige » en cas de débordement ?

Nous avons eu à gérer les crises de Julia. À l'occasion de l'une d'entre elles, l'Éducateur a contacté les pompiers qui ont pris la décision de l'emmener aux urgences de l'hôpital Mignot. Étant mineure, un accompagnateur est requis. L'Éducateur ne pouvant quitter son service, c'est le Chef de service qui est intervenu, a patienté de longues heures à l'hôpital (a dû annuler ses propres rendez-vous) et l'a ramenée au Foyer « *la crise étant passée, Julia étant calmée et en capacité de supporter la frustration, l'hôpital n'étant pas un lieu d'apprentissage* » (SIC). Les parents, détenteurs de l'autorité parentale, ont été informés de ces événements.

Dans un tel contexte, les objectifs éducatifs de la prise en charge sont « quelque peu » mis à distance...

La situation de Julia s'inscrit dans le contexte du Service « Filles » où sont accueillies six autres jeunes filles avec des problématiques spécifiques. Chaque situation est singulière et nécessite à la fois une prise en charge individualisée mais également la prise en compte de la dynamique de groupe.

Si Julia a besoin d'un suivi en psychiatrie, pour l'une des autres jeunes filles présentes c'est un rendez-vous à l'Institut Médico-légal à honorer sans délai (donc un accompagnement physique à assurer), pour une troisième c'est une garde à vue en cours pour possession de cannabis etc.

Nous nous efforçons de répondre au mieux aux multiples sollicitations mais refusons de sacrifier le quotidien pour des impératifs extérieurs qui de fait, soit ne pourront être accomplis, soit le seront par les partenaires concernés.

Nous ne pouvons accepter, par exemple :

- De recevoir un courrier d'un médecin de l'Aide Sociale à l'Enfance convoquant une jeune fille pour une consultation et considérant que c'est à nous d'assurer l'accompagnement, alors même que nous ne sommes pas en mesure de le faire, sans mettre à mal notre fonctionnement, soit parce que l'Éducateur est seul en gestion de groupe, soit parce qu'une activité de groupe est prévue à l'extérieur, ce qui permet de tenir le quotidien...
- D'avoir la transmission d'une convocation à une audience pour une jeune accueillie la veille dans le cadre du protocole parquet, considérant que nous devons accompagner la jeune et transmettre un rapport à l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Que les rencontres avec le service de MJIE soient posées en dehors de nous et qu'il nous revient d'accompagner la jeune pour être sûrs qu'elle s'y présente.

Chacun de nos positionnements a un impact sur l'organisation et le fonctionnement du SAU78, donc sur la prise en charge des jeunes accueilli(e)s.

Nous ne sommes pas les seuls à subir les contraintes financières et le manque de moyens ; pour autant, nous ne pouvons pallier les insuffisances des autres acteurs de la Protection de l'enfance au risque de dysfonctionner nous-mêmes.

Nous souhaitons penser notre projet d'accueil au regard des moyens qui nous sont alloués et qui pourraient nous être accordés pour faire avec la réalité et assurer, dans les conditions requises, nos missions.

Nous devons nous aussi, comme les adolescents accueillis, apprendre à gérer nos frustrations, et savoir dire NON, au risque de voir :

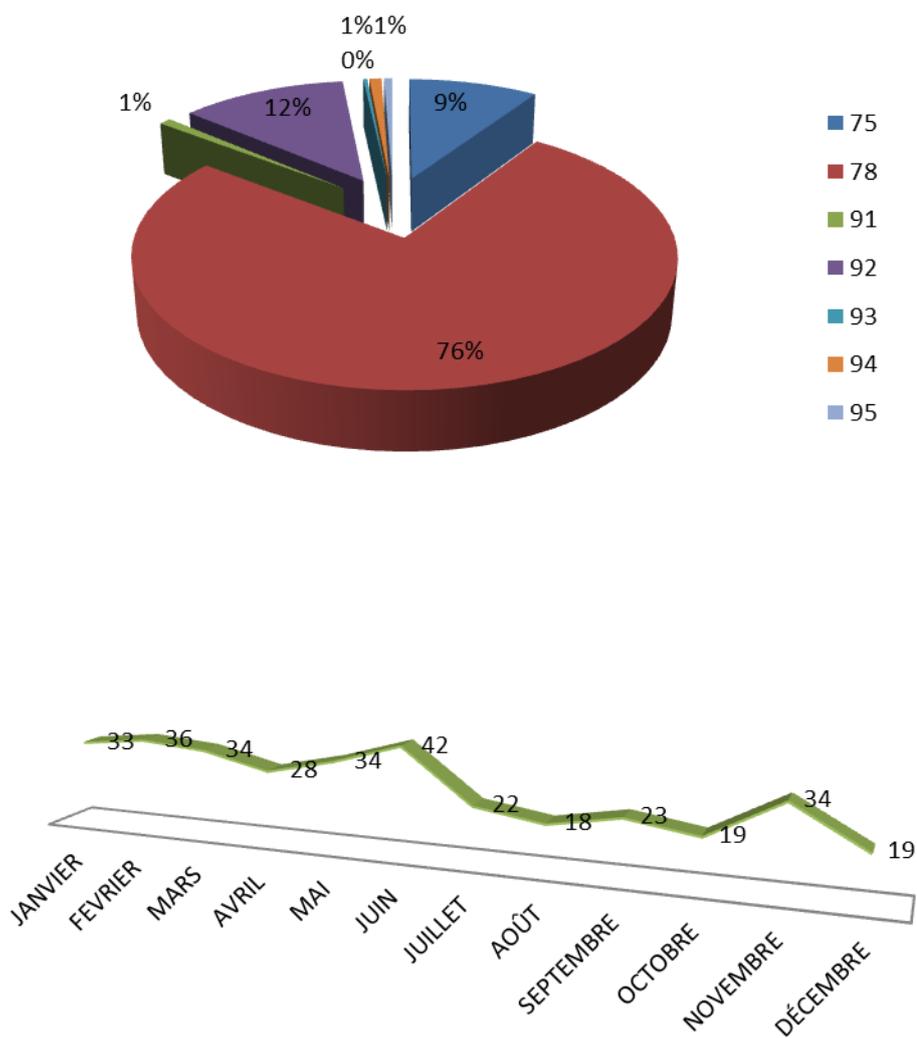
- Des dynamiques de groupe mises à mal par l'absence de présence éducative réelle et soutenante, par l'absence de prise en charge de chaque jeune suffisamment contenant.
- Des équipes qui ne trouvent plus de dynamique constructive, usées professionnellement et en situation de fatigabilité (risques psycho-sociaux).

L'activité 2016

➤ Les demandes d'admissions

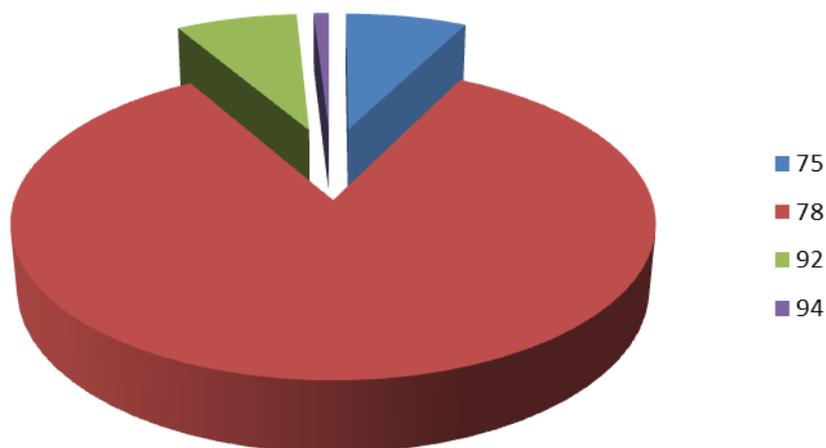
Le SAU78 a été sollicité pour l'accueil de 342 jeunes (contre 413 en 2015), dont 34 demandes dans le cadre du « Protocole sur l'accueil d'urgence des mineurs confiés au Parquet de Versailles en dehors des heures ouvrables ».

Les demandes proviennent, pour 76 % d'entre elles, du département des Yvelines, territoire d'implantation de l'établissement soit 300. 105 ont été formulées via le logiciel UGO.



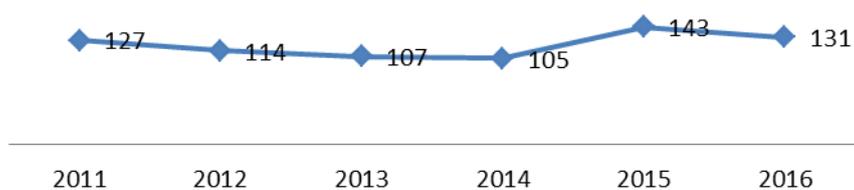
➤ Les admissions réalisées

107 nouveaux accueils ont été réalisés, dont 15 au titre du « Protocole sur l'accueil d'urgence des mineurs confiés par le Parquet de Versailles en dehors des heures ouvrables ». 90 jeunes relèvent des Yvelines et 17 sont originaires des autres départements de la région parisienne.



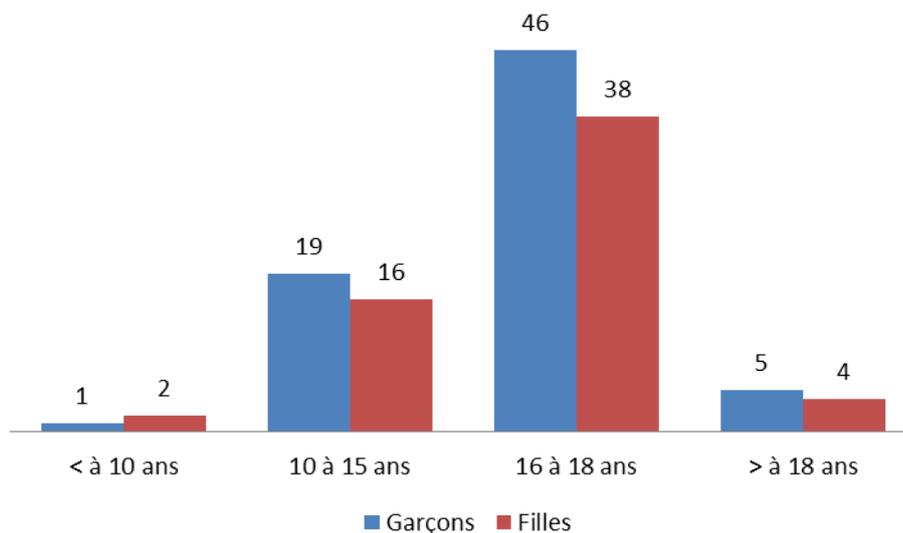
➤ Le nombre de jeunes pris en charge

131 jeunes ont été accueillis au SAU78 au cours de l'année 2016 dont 60 filles et 71 garçons.



➤ L'âge des jeunes accueillis

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 16 - 18 ans (84 jeunes). Toutefois, le SAU78 est habilité pour accueillir des enfants, adolescents, et jeunes majeurs âgés de 0 à 21 ans. Le SAU78 reste une MECS dédiée à l'accueil des adolescents, notamment sur les deux Collectifs (15 – 18 ans).



➤ La durée moyenne des séjours

119 mineurs et majeurs ont quitté le SAU78 dans le courant de l'année 2016. 82 d'entre eux sont restés moins de 3 mois, 17 entre 3 et 6 mois et 20 plus de 6 mois. La durée moyenne des prises en charge est de 3 mois.

